

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 21 OCTOBRE 2013

ADDENDUM

M. LE BOURGMESTRE

- A.D. 44 bis** Décision de procéder à la consultation d'un représentant en justice aux fins d'évaluer le dommage et les formes d'une requête sur la responsabilité du holding communal et de ses administrateurs sur base des fautes et négligences de ceux-ci à l'occasion de la recapitalisation du holding communal;
Décision de déposer sur cette base une requête en intervention volontaire sur l'une des actions d'ores et déjà diligentées par les communes d'Andenne, d'une part ou de Schaerbeek et de Linkebeek, d'autre part.
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de Mme Bénédicte HEINDRICHS, M. François SCHREUER, Conseillers communaux.

131018

Le Bourgmestre,



Willy DEMEYER